

DEPARTEMENT DU DOUBS

Commune de RECOLOGNE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION

**Notice préambule aux Orientations
d'Aménagement et de Programmation**

Recommandations en matière de performances énergétiques et environnementales

Pour les espaces réservés aux stationnements, il est recommandé d'aménager des stationnements végétalisés, afin de réduire les espaces imperméabilisés.

L'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable pour l'approvisionnement énergétique des constructions (chaudière bois, eau chaude sanitaire solaire, pompes à chaleur, photovoltaïque, géothermie...) est recommandée.

L'utilisation de matériaux durables pour la construction est recommandée.

L'orientation et la conception des constructions, visant à limiter la consommation d'énergie, sont recommandées.

Gestion des déchets

La gestion des déchets doit être intégrée en amont des projets d'aménagement.

Les aires de stockage des bacs seront dimensionnées pour accueillir les différents flux de déchets pris en charge.

L'implantation des nouvelles installations devra être réalisée dans le strict respect des obligations législatives en la matière.